



A toutes les communes du Haut-Rhin

Objet : Liste des désinsectiseurs chartés en 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre engagement pour une gestion responsable et efficace de **la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes** (*Vespa velutina nigrithorax*), nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint la liste des désinsectiseurs ayant adhéré à la charte des bonnes pratiques de destruction des nids en 2025.

Cette charte, portée par le COPIL du Haut-Rhin (Comité de pilotage de la lutte contre le frelon asiatique), garantit le respect des règles de sécurité, l'utilisation de méthodes respectueuses de l'environnement et la traçabilité des interventions.

Les entreprises chartées s'engagent notamment à :

- Respecter les protocoles de destruction des nids primaires et secondaires ;
- Mettre en place des mesures de sécurité pour la population et les opérateurs ;
- Utiliser des biocides respectueux de l'environnement ;
- Assurer une obligation de résultat avec un suivi des interventions ;
- Renseigner les destructions sur la plateforme [Lefrelon.com](https://www.lefrelon.com) pour assurer une traçabilité optimale.

Tous les désinsectiseurs ne disposent pas du même équipement pour intervenir sur des nids situés en hauteur, notamment dans les arbres. Les nids secondaires sont souvent placés très haut, à plus de 10 mètres et jusqu'à 30 mètres. Nous vous recommandons donc de demander un devis détaillé en fonction de chaque situation afin d'assurer une intervention adaptée.

Nous sommes convaincus que cette liste vous sera utile pour identifier des prestataires qualifiés et engagés dans une démarche responsable. Vous trouverez en pièce jointe la liste des désinsectiseurs chartés pour l'année 2025 et la charte des bonnes pratiques.

**Sean Durkin**

Animateur départemental Frelon Asiatique

Tél. : 06.1052.31.84

E-mail : referentfa68@gmail.com